

UTILISER DES TECHNIQUES DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Les usages non agricoles des pesticides contribuent de manière significative à la contamination des eaux. Les zones urbaines, du fait de la surface de leurs zones imperméabilisées, favorisent le transfert massif dans les eaux des molécules herbicides utilisées pour l'entretien des espaces publics.

LES COLLECTIVITÉS PEUVENT AGIR EN AMÉLIORANT LEURS PRATIQUES !

Des alternatives au désherbage chimique existent :

- Alternatives préventives :

Paillage (par exemple avec les produits d'élagage broyés) ou plantation de plantes basses couvre sol au pied des arbres et des arbustes, voire enherbement de certaines surfaces.

- Alternatives curatives :

- Désherbage mécanique : déchiquetage des plantes ou décapage de la couche organique superficielle sur laquelle poussent les plantes indésirables avec des balayeuses mécaniques ou des désherbeurs à brosses rotatives (le matériel de la commune, par exemple pour l'entretien du terrain de foot, peut parfois être adapté à cet effet).

- Désherbage thermique : passage d'une flamme sur la végétation avec un brûleur à gaz ou à infrarouges.

- Désherbage à vapeur d'eau : application sur les plantes de vapeur à 160°C sous pression avec une machine à vapeur.

- Désherbage à la mousse : application d'une mousse à base de maïs et de noix de coco qui détruit les plantes sous l'effet de la chaleur. C'est le système Waipuna, disponible seulement en prestation.

DES ÉLÉMENTS À RETENIR :

- La France est le premier utilisateur de pesticides au sein de l'Union Européenne.

- D'après l'IFEN, 91 % des points de mesure de la qualité des eaux superficielles portent des traces de pesticides et 55 % des eaux souterraines (données 2005).

- Sur un cours d'eau d'1 m de section, il suffit d'un gramme de pesticide déversé au bord d'un ruisseau pour provoquer une pollution sur 10 km.

- Les produits phytosanitaires persistent longtemps dans l'environnement. Ils ont des effets sur la faune et la flore mais aussi sur la santé humaine (cancers, troubles neurologiques, diabète, malformations congénitales...).

- La Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne prévoit d'arriver au Bon Etat des Eaux en 2015, c'est-à-dire une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques et en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

LE PNR DU MORVAN

MET À DISPOSITION DE SES COMMUNES DES BRÛLEURS THERMIQUES

Après une journée d'information des élus en 2006 à laquelle a participé la FREDON Bourgogne (cf. dernier exemple), le Parc Naturel Régional du Morvan a acquis deux brûleurs thermiques (un à dos et un à roulettes).

- **Modalités** : les brûleurs sont mis gratuitement à la disposition des communes et Communautés de communes. Une convention est signée pour le prêt du matériel à retourner en état avec la bombonne de gaz pleine.

- **Bilan** : cette technique demande de nombreux passages. Il est ainsi nécessaire de réaliser un plan de désherbage afin de cibler les espaces nécessaires de désherber. Elle se révèle très efficace pour de petites surfaces. Six ou sept communes ont eu recours à cette technique au sein du Parc depuis sa mise en place.

Contact : Parc Naturel Régional du Morvan

Maison du parc 58230 SAINT-BRISSON / Tél. : 03 86 78 79 00



Lien avec les orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Maitriser la pollution par les pesticides - Protéger la santé en protégeant l'environnement

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AUTUNOIS (71) APPLIQUE LES PRINCIPES DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de son Agenda XXI local, la Communauté de communes de l'Autunois met en place des actions en faveur de l'éco-responsabilité de ses communes. Aussi, les agents ont été formés par la FREDON aux différentes techniques de désherbage alternatif. Par ailleurs, les interventions manuelles sont privilégiées, à travers la sollicitation des équipes d'Autun Morvan Insertion notamment.

- **Modalités** : en fonction de sa faible surface d'espaces à entretenir, la Communauté de communes de l'Autunois a choisi la solution du désherbeur thermique portatif en 2008 (un brûleur dorsal). Il est utilisé par l'équipe verte, à la fois sur les espaces verts intercommunaux et sur les communes du territoire.



- **Bilan** : cette technique est mise en oeuvre depuis juin 2008. L'achat du brûleur (496 euros) a été intégré au budget de l'Agenda XXI local.

Contact : Communauté de Communes de l'Autunois
Services techniques - 17 Avenue de la République 71400 AUTUN / Tél. : 03 85 86 01 51

"Réduire la consommation d'herbicides et évoluer vers des techniques de désherbage respectueuses de l'environnement relève d'un choix politique fort et nécessite un changement de mentalité de la part des habitants, des élus et des agents."

LA VILLE DE NEVERS (71) FAIT ÉVOLUER SES PRATIQUES VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Nevers a choisi d'anticiper les évolutions réglementaires à venir afin de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en 2015 : le changement des pratiques dans la gestion des espaces verts est un des volets d'action. Afin de rationaliser son intervention, la ville a tout d'abord réalisé un plan de désherbage. Plusieurs équipements ont par ailleurs été acquis en 2006 : des brûleurs thermiques (efficaces sous les bancs, pour les bordures de routes...), une machine à vapeur (plus adaptée à de grandes surfaces et utilisable de février à novembre, dans toutes les conditions climatiques, sauf lors de fortes gelées), et une monobrosse mécanique. Un désherbeur thermique à infrarouges a été récemment acheté pour désherber des chemins entiers. En outre, ces actions s'accompagnent d'une sensibilisation des habitants.

- **Modalités** : dans un premier temps, les interventions sont mixtes en périphérie : alliance du désherbage chimique et alternatif (3/4 aux désherbants et 1/4 d'alternatif). En centre-ville, l'arrachage à la main est privilégié. Une monobrosse est également utilisée en hiver et au printemps pour enlever le maximum de substrat et empêcher de nouvelles pousses. Tous les bords de rivières et bords de Loire sont traités avec la machine à vapeur (la machine traite au maximum 47 kms par an), alimentée par la récupération des eaux pluviales. Un test d'évolution est par ailleurs en cours sur une zone où aucun désherbant n'est utilisé depuis deux saisons. Après une phase de test technique et de généralisation, la communication auprès des habitants est par ailleurs lancée (ré-indication de la loi sur la propreté des voiries, déplacement dans les quartiers...). Ces actions d'information visent à expliquer les interventions de la Mairie et à faire évoluer le regard des riverains sur la présence d'herbe («synonyme de saleté»), mais aussi comment les habitants peuvent contribuer à ce changement de pratiques.

- **Bilan** : d'un point de vue financier, le coût global des changements de pratiques d'entretien est plus élevé que précédemment (coût de la machine à vapeur : 25 000 euros par exemple). Aussi, il s'agit avant tout de la mise en oeuvre d'un choix politique. D'un point de vue technique, la rapidité d'intervention est moindre (entre 5 et 7 km/h de façon classique contre 3 km/h par désherbage thermique). Cependant l'amplitude d'intervention est plus vaste qu'avec des produits chimiques. De plus, le désherbage alternatif représente un avantage pour la santé des agents qui ne sont équipés désormais que de gants.

Contact : Ville de Nevers - Direction de l'Environnement Urbain
12 Place Chaméane / Tél. : 03 86 68 43 40



Vertical text: Désherbage à la vapeur à Nevers © Ville de Nevers

LA FREDON ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LE RAISONNEMENT DU DÉSHERBAGE

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole dont l'ensemble des activités visent à l'amélioration des pratiques phytosanitaires aussi bien en zones agricoles qu'en zones non agricoles.

Elle intervient en appui aux collectivités dans trois domaines :

- **Le diagnostic** : elle dresse pour la collectivité un état des lieux de ses pratiques phytosanitaires (points forts et points faibles dans l'objectif d'améliorer le volet «mieux traiter»).

- **La formation des agents municipaux et des élus sur deux axes** : «mieux traiter» et «entretenir différemment» pour réfléchir aux pratiques de la commune et aux techniques alternatives.

- **La définition de plans de désherbage communaux**

La FREDON propose par ailleurs des actions de communication, essentielles à la compréhension de la population vis-à-vis du changement des pratiques de la collectivité.

Contact : FREDON Bourgogne
21 Rue Jean Baptiste Gambut - ZI Beaune Vignolles 21200 BEAUNE / Tél. : 03 80 25 95 45

D'autres collectivités sont engagées en Bourgogne et ailleurs : la ville de Saint-Vallier, l'Agglomération dijonnaise, les communes du SAGE de la Vouge, les communes du Val de Loire en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, le Département de l'Isère, le Grand Lyon, la ville de Rennes, le Département du Loiret...



Vertical text: Une formation menée par la FREDON Bourgogne